

BULLETIN D'INSCRIPTION – MONTPELLIER - 2023

SESSION CHOISIE

 14 et 15 mars 24-25 Mai 16 et 17 octobre 5 et 6 décembre

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

*écrire lisiblement en lettre MAJUSCULE*1- Informations **OBLIGATOIRES** pour l'enregistrement auprès de l'European Resuscitation Council

NOM		PRENOM	
Date de naissance			
E-mail personnel			
Téléphone Personnel (en cas de problème d'e-mail, ou pendant la formation)			

2- Renseignements professionnels

Profession	
Service	
Hôpital/Etablissement	

PAIEMENT 700 € (sauf pour les internes en médecine = 100 euros)

Par chèque : à l'ordre du "GEN-LR"

OU

Par virement : Préciser lors du virement "EPALS-NOM de famille"

IBAN : FR76 3000 3014 3000 0372 6018 547

Attention : pour les personnes dont la formation est prise en charge par l'employeur, merci de préciser les coordonnées de la personne / service de formation à qui adresser la convention de formation :

--

FICHE A RENVOYER

par e-mail : epls.montpellier@gmail.com ET gen-lr@chu-montpellier.fr

OU

par courrier :

GEN-LR

Département de Néonatalogie et Réanimation pédiatrique

Hôpital Arnaud de Villeneuve

34295 Montpellier CEDEX 5

Règlement pour le fonctionnement de la formation :

- Le tarif comprend : les 2 jours de cours, les repas du midi et les pauses-café, l'enregistrement auprès de l'ERC, l'accès à la plateforme virtuelle de formation, les documents de cours et le certificat ERC.
- Cette formation nécessite une préparation via la plateforme de l'E.R.C. (« CoSy »), le compte est créé avec l'adresse e-mail personnelle du participant.
- Cette fiche d'inscription doit être correctement remplie. Toute fiche incomplète ne sera pas traitée.
- Le nombre de place est limité à 24 participants. Le cours ne pourra avoir lieu que si un minimum de 12 participants est inscrit.
- Les documents sont envoyés par e-mail au plus tard 1 mois avant le cours (sous réserve de la réception de cette fiche).
- Le changement de session d'inscription n'est possible qu'une seule fois.
- **Attention** : votre inscription ne sera définitive qu'après la réception du paiement